

# MÉMENTO

## L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME DANS LES ESPACES PUBLICS



Mars 2025



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE   
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>03</b>
<b>1. Un espace public qui doit être davantage partagé</b> .....	<b>04</b>
1. L'inégalité de l'espace public : un constat à expliciter .....	04
2. L'égalité de l'espace public : un projet partagé .....	04
3. L'égalité de l'espace public : un projet participatif .....	05
<b>2. La sécurité de l'espace public</b> .....	<b>05</b>
<b>3. La commodité des mobilités dans l'espace public</b> .....	<b>06</b>
<b>4. Le partage de l'espace public</b> .....	<b>06</b>
<b>5. Dès la cour d'école</b> .....	<b>07</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>07</b>

# Introduction

Les maires et l'Association des maires de France et présidents d'intercommunalité sont particulièrement mobilisés pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour lutter contre les violences faites aux femmes. Cette mobilisation repose sur des principes d'action :

- l'affirmation du droit, la non-violence et le respect de l'intégrité physique et morale de chaque personne,
- la culture humaniste et l'idéal républicain notamment exprimés dans notre devise « Liberté Égalité Fraternité »,
- la richesse que constituent pour nos communes les énergies, les forces créatrices et les talents des femmes.

L'action de l'AMF est définie et portée par son président, David Lisnard, le Bureau de l'Association et le groupe de travail Égalité femme-homme co-présidé par Cécile Gallien et Édith Gueugneau. Elle repose sur trois axes :

- l'accès des femmes aux responsabilités publiques et la promotion de la parité dans les organes délibérants et les exécutifs locaux,

- l'accompagnement des communes et des intercommunalités dans la mise en œuvre d'actions visant à lutter contre les violences faites aux femmes et à accompagner les victimes,
- le soutien apporté à des politiques d'égalité au sein de l'administration communale (égalité professionnelle...), dans les aménagements urbains et dans l'ensemble des politiques publiques (éducation, culture, sports...).

**Ce mémento sur l'égalité femme-homme dans les espaces publics** opère une synthèse entre ces enjeux, celui de la sécurité des femmes, de leur quotidien et de leur participation à la vie de la cité.

Il vise à :

- expliciter les inégalités qui caractérisent les espaces publics (diversité des usages, des contraintes et de la lecture de l'espace public),
- envisager de façon synthétique, dans le cadre d'une action concertée et transversale, des actions correctives.

**Les maires de France s'engagent ainsi avec méthode et détermination !**



# 1. Un espace public qui doit être davantage partagé

## 1. L'inégalité de l'espace public: un constat à expliciter

L'inégalité de l'espace public est notamment la conséquence d'une autre inégalité persistante, celle de la répartition entre les femmes et les hommes **des responsabilités et du travail domestiques** (suivi des enfants et des personnes âgées, achats du quotidien...). Cela induit une double inégalité, celle liée à l'usage fonctionnel de l'espace (ex: amener les enfants à l'école), qui est davantage pratiqué par les femmes, et celle liée à l'usage récréatif du même espace (ex: avoir une pratique sportive), davantage pratiqué par les hommes. Il en ressort des usages différents de l'espace public affectant plusieurs paramètres (contraintes ressenties, horaires, nature des usages...).

Par ailleurs, l'inégalité de l'espace public provient également de **ceux qui pensent, élaborent et construisent l'espace public**. Si la parité progresse dans les fonctions et les métiers de la vie publique locale, de l'architecture, de l'urbanisme ou encore des services techniques, ce mouvement fut progressif et reste à consolider.

Enfin, cette inégalité du vécu de l'espace public résulte également des questions de sécurité. Les femmes connaissent **une victimation forte et singulière** (viols, agressions sexuelles, harcèlement sexuel, exhibition, voyeurisme, administration de substances en vue de commettre un viol, outrage sexiste...) qui modifie leurs usages de l'espace public en posant des contraintes spécifiques et qui développe des attentes particulières s'agissant de leur aménagement.

→ Guide pratique de l'AMF « Les maires et la lutte contre les violences faites aux femmes », novembre 2023, à retrouver sur le site [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

De façon transversale, Yves Raibaud explicite ainsi, dans son livre « *La ville faite par et pour les hommes* », l'inégalité de l'espace public: « *Et ces inégalités ne sont pas fortuites, mais systémiques. La ville est inégalitaire quand elle se construit sans*

*prendre en compte les différences de rôles sociaux, inégalitaire dans sa gouvernance, inégalitaire encore par le sentiment de peur qu'elle peut susciter chez les femmes* » (Éditions Belin, 2015, p. 6).

**Cette problématique n'épargne pas l'espace rural.** Si l'on a pu relever l'importance de ces femmes qui « *tiennent la campagne autant qu'elles tiennent à la campagne* », le rapport « *Femmes et ruralités: en finir avec les zones blanches de l'égalité* » de la Délégation aux droits des femmes du Sénat démontre des inégalités accrues.

→ Ouvrage « *Des femmes qui tiennent à la campagne* », Sophie Orange et Fanny Renard, 2022, Édition La Dispute

→ Rapport « *Femmes et ruralités: en finir avec les zones blanches de l'égalité* » du Sénat, 2021, à retrouver sur le site [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

## 2. L'égalité de l'espace public: un projet partagé

Un des leviers à l'élaboration d'un espace public davantage partagé est de s'assurer d'une **plus grande parité des intervenants dans l'élaboration des projets**. Dans sa résolution « *agir pour un espace public égalitaire* », le Conseil économique, social et environnemental pose le principe qu'« *impliquer davantage les femmes dans la fabrique de la ville est une exigence de premier ordre* ».

→ Résolution « *Agir pour un espace public égalitaire* » du Conseil économique, social et environnemental, 2020, Les éditions des Journaux Officiels, à retrouver sur [www.lecese.fr/travaux-publies/agir-pour-un-espace-public-egalitaire](http://www.lecese.fr/travaux-publies/agir-pour-un-espace-public-egalitaire)

Par ailleurs, la mixité de l'espace public requiert une vision transversale (sécurité, propreté, éclairage public, équipements publics et mobiliers urbains...). Il s'agit donc d'une démarche qui mobilise plusieurs élus et plusieurs agents de la mairie dans le cadre d'une finalité, d'un diagnostic et de solutions partagés.

### 3. L'égalité de l'espace public : un projet participatif

Les formes de concertation sont multiples et doivent s'adapter au contexte de la commune et du projet. La concertation peut intervenir en amont d'un projet à travers la consultation d'un panel représentatif des femmes concernées en raison de leur domicile, de leur lieu de travail, de leurs activités de loisirs, mais aussi des enquêtes et des statistiques sur les usages et les difficultés rencontrées.

Les marches exploratoires, mobilisant des habitantes volontaires, permettent de définir des axes concrets d'amélioration de la mixité de l'espace public et de mesurer et de mieux appréhender le ressenti de ces femmes en fonction des circonstances et des heures d'utilisation.

« Plus souvent victimes et mobilisant davantage que les hommes des stratégies d'évitement du risque (évitement de certains espaces, de certains horaires, de certaines tenues vestimentaires...), les femmes disposent d'un regard singulier et inspirant sur l'espace public » (sur ce point, se référer au Guide pratique de l'AMF « Les maires et la lutte contre les violences faites aux femmes », novembre 2023).

À travers une déambulation dans un espace spécifique ou dans la commune, l'écoute des femmes volontaires permet d'apporter des solutions concrètes.

- Comment se repérer dans l'espace public ?
- Comment disposer d'une certaine visibilité (éclairage...)?
- Comment appeler au secours ?
- Comment fuir ?
- Comment aménager l'espace public ?
- Comment entretenir l'espace public ?

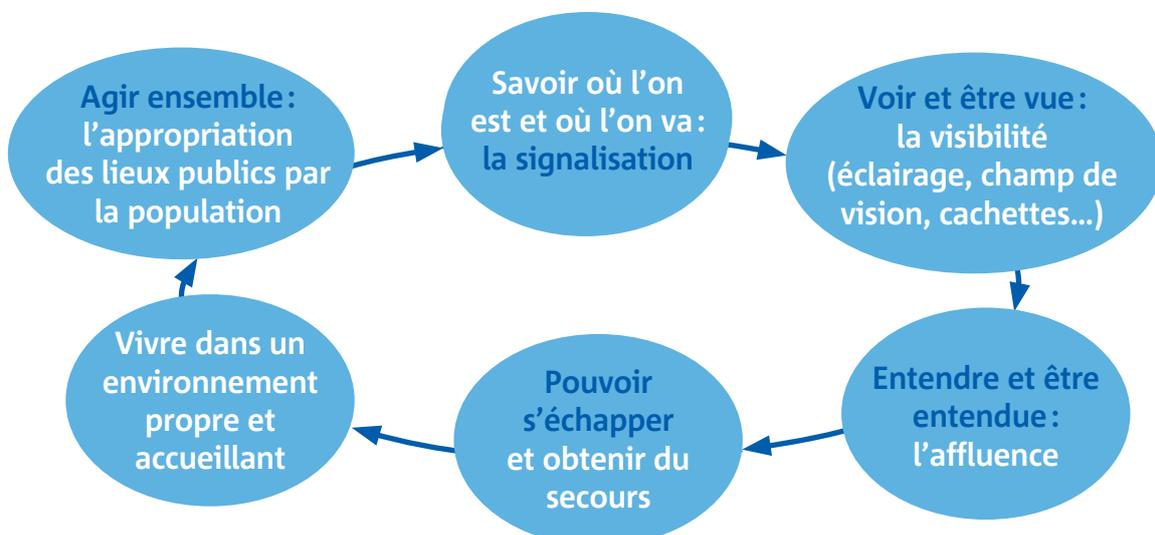
Le guide méthodologique des marches exploratoires distingue 5 phases dans le déroulé d'une marche exploratoire :

1. La préparation de la marche
2. L'exploration du site
3. L'élaboration du diagnostic et des solutions envisageables
4. La présentation des préconisations aux décideurs locaux
5. Le suivi des aménagements.

→ « Le guide méthodologique des marches exploratoires », 2012, Les Éditions du CIV, à retrouver sur le site <https://odas.apriles.net>

## 2. La sécurité de l'espace public

Le guide méthodologique des marches exploratoires présente six axes pour renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité.



La commune peut également agir pour réduire le « **harcèlement de rue** » (sifflements, regards déplacés, propos sexistes...) par des actions de prévention (affichage, réseaux sociaux...), de formation des agents municipaux et de sanction (police municipale).

*« Le harcèlement a un impact important et direct sur les habitudes des femmes et sur leur usage de l'espace public. Lorsqu'elles sortent la nuit, les femmes mettent au point des stratégies d'évitement : par exemple écouteurs vissés aux oreilles, faire semblant de téléphoner, de lire ou faire un SMS, éviter certaines rues, certains lieux, à certaines heures, changer de vêtements, de chaussures, etc. en prévention d'éventuels « rappels à l'ordre » et fréquentes sollicitations de la part d'hommes qu'elles croisent sur leur chemin. Elles réfléchissent également à la possibilité de se faire accompagner ou non, de rentrer chez elle à plusieurs, de prendre un taxi, ou un véhicule partagé, etc.,*

*montrant qu'elles sont contraintes à une préparation psychologique et matérielle pour ne pas être en situation d'être une cible ».*

→ Guide référentiel n° 1 « Genre et espace public », Mairie de Paris, 2016, à retrouver sur le site [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

Face à la multiplication des situations de harcèlement ou d'agressions physiques, des communes proposent des **stages d'auto-défense** aux femmes pour renforcer leur confiance et transmettre certaines techniques. Des applications smartphone existent également. Des commerces peuvent aussi accepter de constituer des lieux « refuge » à travers le **dispositif Angela**.

→ En savoir plus sur le dispositif Angela : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/focus/plan-angela>

## 3. La commodité des mobilités dans l'espace public

La commune peut enfin renforcer la mixité de l'espace public en agissant sur la **mobilité** :

- renforcer l'**accessibilité piétonne de la commune en réduisant les obstacles** (mobiliers urbains inadaptés, largeur insuffisante des trottoirs...),
- assurer le confort (notamment la propreté) et la sécurité (possibilité de donner l'alarme) des espaces tels que les **zones d'attente** (arrêt de bus) ou les **toilettes publiques**,
- permettre une orientation facilitée par une **signalétique efficiente** (entretien...) et dynamique (temps de parcours, signalétique au sol...),

- piloter une politique d'**éclairage public et de propreté** identifiant notamment les lieux de nuit et les zones d'insécurité,
- adapter l'**offre de transport** (arrêt de bus à la demande la nuit, plan vélo, plan piéton),
- identifier les **zones anxigènes**,
- développer des **actions de sensibilisation pour les aménageurs** dès l'élaboration des projets d'aménagement,
- mettre en place des **campagnes de sensibilisation et d'information** dans les services publics, à l'image de ce qui est fait pour les violences intra-familiales.

## 4. Le partage de l'espace public

La répartition inégale du travail ménager, l'insécurité ressentie, l'inadaptation des espaces et des équipements urbains constituent autant de causes à un usage plus « fonctionnel » que « sportif » ou de « loisirs » de l'espace public par les femmes au regard des pratiques constatées chez les hommes.

La commune peut renforcer la mixité de l'espace public en agissant sur :

- l'offre en espaces de repos (bancs, sièges...) nombreux, diversifiés et bien positionnés,

- la propreté et l'accessibilité des toilettes,
- la mixité des usages des équipements sportifs en libre accès (diversité de l'offre, attractivité pour les femmes et les filles, animation de ces espaces...),
- les aménagements permettant la pratique du jogging ou des exercices dans une logique de sport/santé,
- l'animation de l'espace public,
- la végétalisation de l'espace public le rendant plus convivial,
- la valorisation des femmes dans l'espace public (noms des rues par exemple).

# 5. Dès la cour d'école...

Le partage de l'espace public relève aussi d'un apprentissage chez les plus jeunes. L'aménagement de la cour de récréation constitue donc un enjeu éducatif important. Dans de nombreuses cours d'école, il est constaté que les filles occupent davantage la périphérie de cet espace, la place centrale étant, elle, notamment occupée par les jeux de ballon intensifs (football, basket...) mobilisant essentiellement des garçons.

La mixité de la cour de récréation requiert donc d'agir sur deux leviers, l'aménagement et l'animation favorisant le passage d'une logique de rapport de force à celle d'une coopération entre les filles et les garçons.

Il importe de :

- élaborer un projet avec les enfants (équipements et animations),
- concevoir des espaces différenciés (sols, aménagements...) favorisant une diversité des usages (jeux physiques, activités de glisse, temps calmes, activités artistiques...),

→ Fiche Espace « Cours de récréation » du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à retrouver sur le site [www.batiscolaire.education.gouv.fr](http://www.batiscolaire.education.gouv.fr)

- traduire le projet dans un règlement de cour de récréation,
- penser à la transversalité du projet entre le temps scolaire et le temps périscolaire,
- penser l'articulation cour de récréation/gestion de la classe (répartition des enfants dans les îlots de la classe, répartition des responsabilités entre les enfants, sensibilisation à l'égalité fille-garçon).

## Conclusion

La démarche visant à rendre égalitaire l'espace public requiert des préalables :

- le constat de l'inégalité doit être posé et partagé,
- la mobilisation doit être transversale car les solutions relèvent tant de l'aménagement (mobilier urbain, éclairage public...) que de la gestion de l'espace public (propreté, sécurité, prévention, animation...),
- l'action doit être concertée avec les citoyennes.

Cette démarche est utile à tous car l'égalité devant l'espace public se traduit par une commune plus apaisée, plus confortable et plus agréable.

Guide publié par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité  
 Rédaction : Alexandre Touzet, chargé de mission prospectives et parité (AMF)  
[alexandre.touzet@amf.asso.fr](mailto:alexandre.touzet@amf.asso.fr)



ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ■  
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ



41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07  
Tél. : 01 44 18 14 14  
[amf@amf.asso.fr](mailto:amf@amf.asso.fr)  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)  
[@L\\_amf](https://twitter.com/L_amf)